

Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I – Domaine communal – Conventions de location

- Convention passée le 20 septembre 1994 avec l'Art Libre Comtois pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie du 12 septembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours d'arts plastiques.

- Convention passée le 22 septembre 1994 avec le Centre Polyphonique de Franche-Comté pour l'utilisation de l'école primaire Battant du 26 septembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de formation musicale.

- Convention passée le 28 septembre 1994 avec l'Association «DEN KUNG FU» pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 28 septembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de kung fu.

- Conventions passées les 29 septembre 1994, 1^{er} octobre 1994 et 14 novembre 1994 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux - Rosemont - La Butte pour l'utilisation de l'école primaire Vieilles Perrières du 3 octobre au 31 décembre 1994, de l'école primaire Rosemont du 17 octobre 1994 au 30 juin 1995 et de l'école primaire Jean Jaurès du 1^{er} octobre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de solfège et d'instrument.

- Convention passée le 29 septembre 1994 avec l'Association Sportive Municipale Bisontine pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 28 septembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de tennis de table.

- Convention passée le 17 octobre 1994 avec Besançon Basket Comté pour l'utilisation de l'école primaire Curie du 26 au 28 octobre et du 2 au 3 novembre 1994 pour des cours d'informatique.

- Convention passée le 18 octobre 1994 avec l'Association Gym Velotte pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 17 octobre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de gym.

- Convention passée le 25 octobre 1994 avec le CAEM de Planoise pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 7 novembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de chant.

- Convention passée le 31 octobre 1994 avec le Conservatoire de Musique pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 7 novembre 1994 au 30 juin 1995 pour des cours de formation musicale.

- Convention passée le 14 novembre 1994 avec l'Association «ASCF2» pour l'utilisation de l'école primaire Fourier II du 14 novembre 1994 au 30 juin 1995 pour l'organisation de réunions.

- Convention passée le 14 novembre 1994 avec le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école maternelle Rosemont du 7 novembre 1994 au 30 juin 1995 pour des activités poterie.

II – Marchés de travaux

- Marché passé avec l'Entreprise STD pour les travaux de réfection d'un caniveau rue Le Corbusier et rue Briot (montant du marché : 179 239,48 F).

- Marché passé avec l'Entreprise COCHERY, BOURDIN et CHAUSSE pour les travaux d'aménagement chemin des Montboucons (montant du marché : 297 183,73 F).

- Marché passé avec l'Entreprise ORLANDI pour la réalisation de travaux sur voies piétonnes (montant du marché : 213 924,75 F).

III – Conventions

- Signature d'une convention avec l'Association Régionale pour la Promotion des Arts du Cirque pour l'organisation de CIRKABZAC.

- Signature d'une convention avec l'Association Sportive Cité Brulard pour l'organisation d'activités sportives sur le quartier de la Grette.

- Signature d'une convention avec l'Association DIALI-DIALI pour une activité de percussion à la MPT de la Grette.

- Signature d'une convention avec l'Association «La Tour Prends Garde» pour une activité échecs à la MPT des Clairs-Soleils.

- Signature d'une convention avec M. le Préfet du Doubs pour l'encaissement d'une subvention de 20 000 F au titre du développement social et de la prévention de l'exclusion (action d'accompagnement scolaire organisée par la MPT de la Grette en faveur de jeunes enfants en difficulté – Délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 1994).

- Signature d'une convention pour le prêt de fin d'exercice 1994 auprès du Crédit Local de France pour un montant de 12 MF sans commission initiale et indexée sur le Pibor 3 mois, 6 mois ou 12 mois selon les opportunités du marché. Par ce contrat, le Crédit Local de France s'engage à mettre les fonds à notre disposition au cours du premier semestre 1995, au fur et à mesure de nos besoins de trésorerie et nous garantit une marge de 0,25 %. La durée du prêt sera de 14 ans.

IV – Frais d'actes et de contentieux

- Versement à la SCP DUFAY - GRIMBERT - SUISSA d'une somme de 32 970,80 F à titre d'honoraires pour le quatrième trimestre 1994.

- Versement à M. Claude POUNOT, Expert automobile, d'une somme de 2 931,79 F à titre d'honoraires pour l'expertise de 16 véhicules.

Dont acte.